

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 447 19 février 2014

SOMMAIRE

3 П S.A. S.P.F	PSME-Promotion of Small and Medium Si-		
Adonne Finance	zed Economy214!		
Bad Kreuznach Retail Property S.à r.l 21418	R3 Capital Partners (Luxembourg) Invest-		
BETA REAL ESTATE (Luxembourg) S.à	ments, S.à r.l 21456		
r.l	Rabotech S.A		
Blue Finance International S.A 21411	Resolution IV Holdings S.à r.l 21437		
Boito Architectes S.à r.l 21437	Rida S.A		
Camlux S.à r.l	Sardegna S.A		
Colt Financial Holding S.A	Sereco Ré S.A		
Commercial Self Storage Investments S.A.	S-M-H S.à r.l		
21416	Sofires S.A		
Communications Avenir Perspective S.A.	SSP Luxco S.à r.l		
21415	STAMOS S.A., société de gestion de patri-		
Compagnie de Nobressart S.A 21415	moine familial, "SPF" 21412		
Compagnie Européenne de Luxe et Traditions	Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l21448		
Compagnie Européenne de Luxe et Tradi-	Stayrooms S.à r.l		
tions	Strong Team Lux Holdings S.à r.l 21423		
Danube Investment S.A 21416	Tele Columbus Management S.à r.l 21413		
Dictea SA21416	Telenet International Finance S.à r.l 21412		
Distribution et Consulting S.A 21417	Telenet Luxembourg Finance Center S.à		
Indian Investment SPF S.A21417	r.l		
Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l 21419	Thirteen Acacia S.à r.l21447		
L'Oiseau Bleu S.A	Tooway4you Europe S.A		
Munroe K Luxembourg S.A21444	Triptoleme S.A		
PACIFIC Transport INTERNATIONAL	Upington Investments21414		
S.A	Vending Investments S.à r.l 21415		
PETOSEVIC Group21456			
Possible Invest S.A			
PricewaterhouseCoopers21455			
Primelux Insurance S.A			



Rida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009530/9.

(140010026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Wehowe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 116.272.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Guy WEBER, employé privé, demeurant à L-6552 Berdorf, 21A, Biirkelterstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- I. Que la société anonyme WEHOWE S.A., avec siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.272 (NIN 2006 2211 130), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, alors de résidence à Diekirch, en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1383 du 18 juillet 2006.
- II. Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.
 - III. Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
- IV. Que le comparant déclare expressément que la société WEHOWE S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société WEHOWE S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Guy WEBER, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société WEHOWE S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
 - la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-6468 Echternach, Zone Industrielle;
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
 - les actions sont annulées en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. WEBER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/6. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003324/45.

(140002895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.



Blue Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest. R.C.S. Luxembourg B 76.614.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BLUE FINANCE INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.614, constituée suivant acte reçu le 29 octobre 2003 par Maître Martine Decker, de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 800 du 1 er novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck, L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que le présent acte a pour objet:
- 1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
- 2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
- 3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
- 4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
- 5. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- l. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;
- II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

- III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003503/63.

(140004011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

SSP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 148.210.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 novembre 2013

- La démission de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société a été acceptée par les associés avec effet immédiat.
- Madame Bérénice Kunnari, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par les associés en tant que gérant de catégorie B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 08 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014007938/19.

(140008103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

STAMOS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.699.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013.

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

STAMOS S.A., SPF

Référence de publication: 2014007941/14.

(140008482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 395.031.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 13 décembre 2013

L'assemblée a pris acte des démissions de Renaat Berckmoes de ses fonctions de gérants de catégorie A de la Société avec effet au 1 ^{er} octobre 2013 et de Magnus Nils Ternsjö de ses fonctions de gérant de catégorie B avec effet au 1 ^{er} juillet 2013.



L'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet au 1 er octobre 2013 pour une durée de trois ans:

- Birgit Conix, dont l'adresse professionnelle se situe Liersesteenweg 4,2800 Mechelen, Belgique aux fonctions de gérant de catégorie A; et
- Patrick Frawley dont l'adresse professionnelle se situe 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald aux fonctions de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Telenet International Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014007947/21.

(140007946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.327.

Par résolutions prises en date du 16 septembre 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de gérant de gestion de Ronny Verhelst, avec adresse au 15, Rüsternallee, 14050 Berlin, Allemagne pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007946/14.

(140008222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.088.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 13 décembre 2013

L'assemblée a pris acte des démissions de Renaat Berckmoes de ses fonctions de gérants de catégorie A de la Société avec effet au 1 ^{er} octobre 2013 et de Magnus Nils Ternsjö de ses fonctions de gérant de catégorie B avec effet au 1 ^{er} juillet 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet au 1 er octobre 2013 pour une durée de trois ans:

- Birgit Conix, dont l'adresse professionnelle se situe Liersesteenweg 4,2800 Mechelen, Belgique aux fonctions de gérant de catégorie A; et
- Patrick Frawley dont l'adresse professionnelle se situe 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald aux fonctions de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014007948/21.

(140007945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Virgolino de Oliveira Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.724.

En vertu d'une résolution circulaire datée du 18 mars 2013, l'associé de la Société a résolu de démettre Avega Révision S.àr.l, domicilié au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.144.983, de son rôle de réviseur d'entreprise chargé du contrôle des compte de la Société



En vertu de cette même résolution, il est remplacé dans ce rôle pour une durée d'un an à partir de ce 18 mars 2013, par KPMG Luxembourg S.à r.l., domicilié au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.149.333

Il résulte donc de ce qui précède, qu'à partir du 18 mars 2013 et pour une durée d'une année à partir de cette date, le nouveau réviseur d'entreprise en charge du contrôle des comptes de la Société est KPMG Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014007990/19.

(140008536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Upington Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 145.229.

1. Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 janvier 2014

L'associé unique a décidé de nommer avec effet au 1 ^{er} janvier 2014, Monsieur Peter KRAUTH, né le 4 mai 1955 à Budapest (Hongrie) et demeurant à Törökvész Lejto 8, Fsz. 4a, 1026 Budapest, Hongrie, en tant que gérant de la société. Son mandat est à durée illimitée.

2. Divers

Il est à noter que l'adresse de Madame Margit FORGACS: 1037 Budapest Flora u 4., Hongrie; doit être modifié ainsi: 5, rue de Bruxelles, 8223 Mamer, Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Péter Zsombor PORKOLÁB: 1024 Budapest, Medve u. 5-7., Hongrie; doit être modifiée ainsi: 1024 Budapest, Tizedes u. 1., Hongrie.

Il est à également noter que l'adresse de Monsieur Gabor MOCSKONYI: 42, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg; doit être modifié ainsi: 26-28, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014007983/22.

(140008410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Vony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 183.034.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 24 décembre 2013

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014007999/12.

(140007873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Triptoleme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.821.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007957/10.

(140008428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



Vending Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014007986/10.

(140008290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Tooway4you Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.733.

Extrait des résolutions des décisions de l'administrateur unique tenue en date du 28 novembre 2013.

L'administrateur unique décide:

- 1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 55 avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg, vers le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.
 - 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014007969/14.

(140008134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Communications Avenir Perspective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.346.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008219/10.

(140009740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Compagnie de Nobressart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008221/10.

(140008776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008227/10.

(140009695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008226/10.

(140009191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Colt Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.052.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014008216/11.

(140008787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Dictea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 136.456.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICTEA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008266/11.

(140009102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Commercial Self Storage Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.136.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014008218/12.

(140008802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Danube Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.205.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008245/10.

(140008809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



Distribution et Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.724.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2014008248/10.

(140008771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Indian Investment SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.162.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme INDIAN INVESTMENT SPF S.A. (la Société), Société en liquidation, ayant son siège social à 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B31162, constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial Recueil C numéro 360 du 5 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil C numéro 884 du 3 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Matthieu de Brouwer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PEIFFER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. Que la société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
 - II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Prononciation de la clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
 - 5) Divers.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

- IV.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 142.000 (cent quarante-deux mille) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 300.000 (trois cent mille euros), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.
- V.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L - 5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur de la société, à savoir Fascolux S.A., ayant son siège social au 15, rue Astrid à L - 1143 Luxembourg (RCS Luxembourg B 168121), pour sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation à savoir Valianna S.A. précitée, pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société INDIAN INVESTMENT SPF S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Évaluation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ 1.200.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, M. DE BROUWER, P. PEIFFER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/43. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014005386/79.

(140005364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Bad Kreuznach Retail Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.077.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006547/10.

(140007243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

L'Oiseau Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.601.

Conformément à l'article 17 des statuts, l'Assemblée générale décide de nommer un commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels statutaires.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé HRT Révision Sàrl, 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, prend fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2014.



L'Assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2014 a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société INTERAUDIT S.à.r.l., 37 rue des Scillas L-2529 HOWALD. Le mandat du commissaire aux comptes commence à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2014 pour se terminer à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

L'OISEAU BLEU S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014007730/19.

(140007786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.054.294,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.338.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 9 janvier 2014.

En date du 9 janvier 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- Acceptation de la démission de Monsieur Paul COOPER, en tant que Gérant A de la société, de Monsieur Johan DEJANS en tant que Gérant B de la société et de Madame Elizabeth TIMMER, en tant que Gérant B et Vice-Président du Conseil de Gérance de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013.
- Nomination de Monsieur Richard LEWIS, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant que Gérant A de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013. Son mandat aura une durée illimitée.
- Nomination de Monsieur Michael VERHULST, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société, et ce avec effet au rétroactif au 19 décembre 2013. Son mandat aura une durée illimitée.
- Nomination de Monsieur Carsten SONS, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société, et ce avec effet au rétroactif au 19 décembre 2013. Son mandat aura une durée illimitée,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2014007733/26.

(140008316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.909.825,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Camlux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 148791 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 11, 2009, number 2206, articles of association of which have been amended the last time on January 16, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 21, 2013, number 687 (the Articles).

There appeared:

Cameco Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3 (the Shareholder 1),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,



Cameco NUKEM Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office in the State of Delaware, care of the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA (the Shareholder 2, together with the Shareholder 1, the Shareholders),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Amendment of article 17 of the Company and especially the definition in relation to the MRPS Coupon Entitlement or Coupon so that it shall henceforth read as follows:

"MRPS Coupon Entitlement or Coupon means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) as a class to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of a cumulative preferred dividend on the nominal amount plus attached share premium equal to (i) the amount of allocable interest on the MRPS Investment, (ii) minus the allocable margin of seventeen point three basis points (17.3 bps) as to be confirmed by the Luxembourg tax authorities, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment."

- 2. Acknowledgement of a material error relating to the third resolution of the extraordinary general meeting held in front of the notary on April 11, 2013 in relation with "the total amount of the redemption price in an amount of forty-eight million four hundred seventy-three thousand seventy-five United States Dollars (USD 48,473,075.-) in connection with the redemption and subsequent cancellation of the Class 12 MRPS, the Class 13 MRPS, the Class 14 MRPS, and the Class 15 MRPS mentioned under the item 2. via the (i) repayment of share premium amounting to thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 12 MRPS, thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 13 MRPS, nine million five hundred sixty four thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 9,564,460) linked to the Class 15 MRPS, and the (ii) payment of retained earnings for the remainder". The third resolution being linked to the redemption and cancellation of ten thousand (10,000) class 12 mandatorily redeemable preferred shares (the Class 12 MRPS), ten thousand (10,000) class 13 mandatorily redeemable preferred shares (the Class 14 MRPS), seven thousand three hundred (7,300) class 15 mandatorily redeemable preferred shares (the Class 15 MRPS), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;
- 3. Rectification of the third resolution of the extraordinary general meeting held before the notary on April 11, 2013 by the following: "Approval of the payment to Nukem of a redemption price in an amount of forty-eight million nine hundred and seven thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 48,907,760.-) in connection with the redemption and subsequent cancellation of the Class 12 MRPS, the Class 13 MRPS, the Class 14 MRPS, and the Class 15 MRPS mentioned under item 2 via the (i) repayment of share premium amounting to thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 12 MRPS, thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 13 MRPS, thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 14 MRPS, nine million five hundred sixty four thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 9,564,460) linked to the Class 15 MRPS, and the (ii) payment of retained earnings for the remainder"; and
 - 4. Miscellaneous.
 - III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to amend article 17 of the Company and especially the definition in relation to the MRPS Coupon Entitlement or Coupon so that it shall henceforth read as follows:

"MRPS Coupon Entitlement or Coupon means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) as a class to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of a cumulative preferred dividend on the nominal amount plus attached share premium equal to (i) the amount of allocable interest on the MRPS Investment, (ii) minus the allocable margin of seventeen point three basis points (17.3 bps) as to be confirmed by the Luxembourg tax authorities, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment."



Second resolution

The Shareholders resolved to acknowledge a material error relating to the third resolution of the extraordinary general meeting held in front of the notary on April 11, 2013 in relation with "the total amount of the redemption price in an amount of forty-eight million four hundred seventy-three thousand seventy-five United States Dollars (USD 48,473,075.-) in connection with the redemption and subsequent cancellation of the Class 12 MRPS, the Class 13 MRPS, the Class 14 MRPS, and the Class 15 MRPS mentioned under the item 2. via the (i) repayment of share premium amounting to thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 12 MRPS, thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 13 MRPS, thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 14 MRPS, nine million five hundred sixty four thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 9,564,460) linked to the Class 15 MRPS, and the (ii) payment of retained earnings for the remainder". The third resolution being linked to the redemption and cancellation of ten thousand (10,000) class 12 mandatorily redeemable preferred shares (the Class 13 MRPS), ten thousand (10,000) class 13 mandatorily redeemable preferred shares (the Class 14 MRPS), seven thousand three hundred (7,300) class 15 mandatorily redeemable preferred shares (the Class 15 MRPS), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Shareholders resolved to rectify the third resolution of the extraordinary general meeting held before the notary on April 11, 2013 by the following: "Approval of the payment to Nukem of a redemption price in an amount of forty-eight million nine hundred and seven thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 48,907,760.-) in connection with the redemption and subsequent cancellation of the Class 12 MRPS, the Class 13 MRPS, the Class 14 MRPS, and the Class 15 MRPS mentioned under item 2 via the (i) repayment of share premium amounting to thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 12 MRPS, thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 13 MRPS, thirteen million one hundred and two thousand United States Dollars (USD 13,102,000) linked to the Class 14 MRPS, nine million five hundred sixty four thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 9,564,460) linked to the Class 15 MRPS, and the (ii) payment of retained earnings for the remainder".

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Camlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148791, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 octobre, 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 novembre 2009, numéro 2206 dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 16 janvier 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 21 mars 2013, numéro 687 (les Statuts).

Ont comparu:

Cameco Corporation, une société de droit canadien, ayant son siège social au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1|3 (l'Associé 1),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Cameco NUKEM Holdings LLC, une société régie sous le droit du Delaware, ayant son siège social à care of the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA (l'Associé 2, avec l'Associé 1, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,



Les dites procurations, signées ne varietur par le comparant agissant comme mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Modification de l'article 17 de la Société et notamment la définition en rapport avec le Droit au Coupon PSPOR ou Coupon de sorte qu'elle ait désormais la teneur suivante:

"Droit au Coupon PSPOR ou Coupon signifie le droit conféré au(x) Associé(s) PSPOR en tant que catégorie, de recevoir à partir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution un dividende préférentiel cumulatif sur la valeur nominale ainsi que la prime d'émission équivalente liée égal (i) au montant de l'intérêt applicable sur l'Investissement PSPOR, (ii) moins la marge applicable de dix-sept virgule trois points de base (17,3 bps) telle que confirmée par les autorités fiscales luxembourgeoises, (iii) moins toute perte liée au taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv) plus tout bénéfice lié au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR."

- 2. Prise d'acte d'une erreur matérielle apparue dans la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire le 11 avril 2013, en rapport avec le "montant total du prix de rachat d'un montant de quarante-huit millions quatre cent soixante-treize mille soixante-quinze dollars américains (USD 48.473.075,-) en lien avec le rachat et l'annulation subséquente des PSPOR Classe 12, PSPOR Classe 13, PSPOR Classe 14 et PSPOR Classe 15 mentionnés au point 2. par (i) le remboursement de la prime d'émission d'un montant de treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 12, treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 14, neuf millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent soixante dollars américains (USD 9.564.460) lié aux PSPOR de Classe 15 et (ii) le paiement des bénéfices non répartis." La troisième résolution étant liée au rachat et l'annulation de dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 12 (les PSPOR Classe 12), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 13 (les PSPOR Classe 13), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 15 (les PSPOR Classe 15), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
- 3. Correction de la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire le 11 avril 2013, par la suivante" Approbation du paiement à Nukem du prix de rachat d'un montant de quarante-huit millions neuf cent sept mille sept cent soixante dollars américains (USD 48.907.760,-) en relation avec le rachat et l'annulation subséquente des PSPOR Classe 12, PSPOR Classe 13, PSPOR Classe 14 et PSPOR Classe 15 mentionnés au point 2. par (i) le remboursement de la prime d'émission d'un montant de treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 12, treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 14, neuf millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent soixante dollars américains (USD 9.564.460) lié aux PSPOR Classe 15 et (ii) le paiement des bénéfices non répartis."
 - 4. Divers.
 - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé l'article 17 de la Société et notamment la définition en rapport avec le Droit au Coupon PSPOR ou Coupon de sorte qu'elle ait désormais la teneur suivante:

"Droit au Coupon PSPOR ou Coupon signifie le droit conféré au(x) Associé(s) PSPOR en tant que catégorie, de recevoir à partir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution un dividende préférentiel cumulatif sur la valeur nominale ainsi que la prime d'émission équivalente liée égal (i) au montant de l'intérêt applicable sur l'Investissement PSPOR, (ii) moins la marge applicable de dix-sept virgule trois points de base (17,3 bps) telle que confirmée par les autorités fiscales luxembourgeoises, (iii) moins toute perte liée au taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv) plus tout bénéfice lié au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR."

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'acter l'erreur matérielle apparue dans la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire le 11 avril 2013, en rapport avec le "montant total du prix de rachat d'un montant de quarante-huit millions quatre cent soixante-treize mille soixante-quinze dollars américains (USD 48.473.075,-) en lien avec le rachat et l'annulation subséquente des PSPOR Classe 12, PSPOR Classe 13, PSPOR Classe 14 et PSPOR Classe 15 mentionnés au point 2. par (i) le remboursement de la prime d'émission d'un montant de treize millions cent deux



mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 12, treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 13, treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 14, neuf millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent soixante dollars américains (USD 9.564.460) lié aux PSPOR de Classe 15 et (ii) le paiement des bénéfices non répartis." La troisième résolution étant liée au rachat et l'annulation de dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 12 (les PSPOR Classe 12), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 13 (les PSPOR Classe 13), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 14 (les PSPOR Classe 14), sept mille trois cents (7.300) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 15 (les PSPOR Classe 15), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de corriger la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire le 11 avril 2013, par la suivante" Approbation du paiement à Nukem du prix de rachat d'un montant de quarante-huit millions neuf cent sept mille sept cent soixante dollars américains (USD 48.907.760,-) en relation avec le rachat et l'annulation subséquente des PSPOR Classe 12, PSPOR Classe 13, PSPOR Classe 14 et PSPOR Classe 15 mentionnés au point 2. par (i) le remboursement de la prime d'émission d'un montant de treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 12, treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 13, treize millions cent deux mille dollars américains (USD 13.102.000) lié aux PSPOR Classe 14, neuf millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent soixante dollars américains (USD 9.564.460) lié aux PSPOR Classe 15 et (ii) le paiement des bénéfices non répartis."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58205. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002854/224.

(140002785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Strong Team Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.113.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December,

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Strong Team No.1 Limited, an exempted company with limited liability duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Floor 4, Willow House, Cricket Square, PO Box 2804, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number 217701, and
- Strong Team No.1A Limited, an exempted company with limited liability duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Floor 4, Willow House, Cricket Square, PO Box 2804, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number 232426,



here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given on December 9, 2013.

The said powers of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company with the following articles of association:

Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Strong Team Lux Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, derivatives, hedging agreements and similar transactions. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), or by a resolution taken by the general meeting of the Shareholders (as defined below), as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Share capital - Shares

- **Art. 5.** The Company's share capital is set at seven hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 775.000,00) represented by fully paid-up tracking ordinary shares, divided into two (2) classes (each a Class of Shares) as follows:
- six hundred thousand (600.000) class A ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each (the Class A Shares); and
- one hundred seventy-five thousand (175.000) class B ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Shares).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders; and individually the Shareholder.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Class of Shares, into which any premium paid on any Share of a relevant Class of Shares is transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and
- two (2) capital contribution accounts (each hereinafter a Capital Contribution Account), one for each Class of Shares, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to a Portfolio (as defined below) may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.



The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the respective Shareholders as sole shareholder, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 18.

Art. 6. Each Class of Shares is tracking exclusively the Company's investment into one underlying portfolio (each, a Portfolio), as follows:

The Class A Shares shall track the following Portfolio comprising the Company's investment into:

- Newcontainer No.40 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149439;
- Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149440;
- Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149465; and
- Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149464.

The Class B Shares shall track the following Portfolio comprising the Company's investment into:

- Newcontainer No.36 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144305;
- Newcontainer No.37 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144306;
- Newcontainer No.45 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144445;
- Newcontainer No.48 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144307;
- Newcontainer No.49 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société á responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144308:
- Newcontainer No.50 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., a private limited liability company (société á responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144309; and
- Newcontainer Management Services No. 1 S.à r.l., a private limited liability company (société á responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144301.

Any change (i) to the allocation of each Portfolio to a specific Class of Shares and (ii) to Shareholder's rights and obligations in direct or indirect relation to the related Portfolio, shall require the approval from the sole Shareholders of the relevant Class of Shares in accordance with Article 18, subject always to the provision of this Article 6.

Any and all distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or any other receipt from a Portfolio shall accrue exclusively to the related Class of Shares, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Class of Shares and the expenses incurred in connection with the said Portfolio, and no holder of any Share other than the Shares of the relevant Class of Shares shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.



No direct or indirect creditor of any Shareholder shall have any rights or claims against any Share or Portfolio other than the Shares of the relevant Class of Shares belonging to such Shareholder or the related underlying Portfolio.

- **Art. 7.** The net asset value (the NAV) of the issued Shares of any Class of Shares shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the NAV of the corresponding Portfolio, being the fair market value of said Portfolio less the liabilities relating to said Portfolio and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Class of Shares then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the Board of Managers shall regard as fair and equitable.
- **Art. 8.** In case of cancellation or redemption of a Class of Shares (or part thereof), the consideration paid to the holders of the relevant Class of Shares shall be the NAV of the Portfolio, or that proportion of the Portfolio which corresponds to the proportion of Class of Shares being so cancelled or redeemed.
- **Art. 9.** The share capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders, in accordance with Article 18 and 19 subject always to the provisions of Article 6.
- **Art. 10.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 11. The Shares held by the sole Shareholder of each Class of Shares are freely transferable.
- **Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of any of the Shareholders.
 - Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Management

Art. 14. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be Shareholder(s).

The managers are appointed by the Shareholders which sets the terms of their office.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders holding more than half of the share capital.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signatures of one Category A Manager and one Category B Manager; or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers.

The Board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instruments.

The chairman of the Board of Managers shall be a Category A Manager.

The Board of Managers will be able to deliberate or act validly only if one Category A Manager and one Category B Manager are present or represented at the meeting.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager at the place, date and time indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The meetings of the Board of Managers shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 16. The decisions of the Board of Managers are adopted by a majority of the votes of the managers present or represented at the meeting. A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be



documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders of each Class of Shares on the basis of a statement of accounts in respect of each Portfolio showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles. Any interim dividend distributions shall be made in accordance with the last paragraph of Article 22.

Art. 17. The managers do not assumes, by reason of their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

Decisions of the shareholder(s) - Collective decisions of the shareholder(s)

Art. 18. The sole Shareholder of each Class of Shares assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders under the provisions of the Law.

Decisions of the sole Shareholder of each Class of Shares are registered in minutes or are given in writing in accordance with the provisions of the Law.

Art. 19. In case of plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares owned. Each Shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law shall require the unanimous approval from the Shareholders.

Decisions of the Shareholders are registered in minutes or are given in writing in accordance with the provisions of the Law.

Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

- **Art. 20.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 21.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the annual net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole Shareholder or to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided that a given Class of Shares shall only be entitled to distributions in relation with the performance of the specific Portfolio pertaining to such Class of Shares in accordance with the terms of Article 6.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 22.

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the six hundred thousand (600.000) Class A Shares and one hundred seventy-five thousand (175.000) Class B Shares have been subscribed and fully paid up in their total nominal value of seven hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 775.000,00), by contribution in kind in the aggregate amount of seven hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 775.000,00), as follows:

Shareholders Contributed companies Strong Team Lux Holdings S.à r.l.



	Name	Nature of the Asset	Aggregate value	Number and class of shares issued	Aggregate book value
	Newcontainer No.36				
	(Luxembourg) Shipping S.à r.l., prenamed Newcontainer No.37	100 shares	USD 25.000,00	25.000 Class B Shares	USD 25.000,00
	(Luxembourg) Shipping S.à r.l., prenamed Newcontainer No.45 (Luxembourg) Shipping	100 shares	USD 25.000,00	25.000 Class B Shares	USD 25.000,00
	S.à r.l., prenamed	100 shares	USD 25.000,00	25.000 Class B Shares	USD 25.000,00
Strong Team No.1 Limited,	Newcontainer No.48 (Luxembourg) Shipping				
prenamed	S.à r.l., prenamed	100 shares	USD 25.000,00	25.000 Class B Shares	USD 25.000,00
premaried	Newcontainer No.49 (Luxembourg) Shipping				
	S.à r.l., prenamed	100 shares	USD 25.000,00	25.000 Class B Shares	USD 25.000,00
	Newcontainer No.50 (Luxembourg) Shipping				
	S.à r.l., prenamed	100 shares	USD 25.000,00	25.000 Class B Shares	USD 25.000,00
	Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l				
	prenamed	100 shares	USD 25.000,00	25.000 Class B Shares	USD 25.000,00
	Newcontainer No.40				
Strong Team No.1A Limited, prenamed	(Luxembourg) Shipping S.à r.l., prenamed Newcontainer No.41	600 shares	USD 150.000,00	150.000 Class A Shares	USD 150.000,00
	(Luxembourg) Shipping S.à r.l., prenamed	600 shares	USD 150.000,00	150.000 Class A Shares	USD 150.000,00
	Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping				
	S.à r.l., prenamed	600 shares	USD 150.000,00	150.000 Class A Shares	USD 150.000,00
	Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping				
	S.à r.l., prenamed			150.000 Class A Shares	
	TOTAL	3,100 shares	USD 775.000,00	775.000	USD 775.000,00

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated October 31, 2013, of Strong Team No.1 Limited, prenamed;
- a signed balance sheet dated October 31, 2013, of Strong Team No.IA Limited, prenamed;
- a contribution declaration of Strong Team No.1 Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the assets contributed by Strong Team No.1 Limited (the Strong Team No.1 Contributed Assets); and
- a contribution declaration of Strong Team No.1A Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the assets contributed by Strong Team No.1A Limited (the Strong Team No.1A Contributed Assets).

Effective implementation of the contribution

Strong Team No.1 Limited, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Strong Team No.1 Contributed Assets, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Strong Team No.1 Contributed Assets to be contributed or part of them to be contributed be transferred to it;
 - the Strong Team No.1 Contributed Assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
 - the contribution of the Strong Team No.1 Contributed Assets is effective today without qualifications; and
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Strong Team No.1 Contributed Assets in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution of the Strong Team No.1 Contributed Assets and consider them effective anywhere and towards any third party.

Strong Team No.1A Limited, prenamed, through its proxyholder, declares that:



- it is the unrestricted owner of the Strong Team No.1A Contributed Assets, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Strong Team No.1A Contributed Assets to be contributed or part of them to be contributed be transferred to it;
 - the Strong Team No.1A Contributed Assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
 - the contribution of the Strong Team No.1A Contributed Assets is effective today without qualifications; and
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Strong Team No.1A Contributed Assets in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution of the Strong Team No.1A Contributed Assets and consider them effective anywhere and towards any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Board of Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

Ms. Carrie Ka Yee Lee, company manager, born on January 1, 1963, in Hong Kong, People's Republic of China, having her professional address at 33 rd Floor, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, People's Republic of China.

Mr. Mark Richard Banham, company manager, born on July 10, 1966, in Ipswich, United Kingdom, having his professional address at OOCL House, Levington Park, Bridge Road, Levington, Ipswich, Suffolk, IP10 0NE, United Kingdom.

Category B Manager:

Mr. Alan Dundon, company manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- 2. Ms. Carrie Ka Yee Lee, Category A manager, is appointed as the chairman of the Board of Managers of the Company.
- 3. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Strong Team No.1 Limited, un exempted company with limited liabilty établi selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à Floor 4, Willow House, Cricket Square, PO Box 2804, Grand Cayman KY1-1112, lles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des lles Caïmans sous le numéro d'enregistrement MC-217701,
- Strong Team No.1A Limited, un exempted company with limited liabilty établi selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à Floor 4, Willow House, Cricket Square, PO Box 2804, Grand Cayman KY1-1112, lles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des lles Caïmans sous le numéro d'enregistrement MC-232426,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 9 décembre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Strong Team Lux Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les



sociétés commerciales, telle que modifiée à tout moment (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut conclure, signer et délivrer et exécuter des swaps, dérivés, contrats de couverture et opérations assimilées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, ou par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés (tel que défini ci-après), suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital social - Parts sociales

- **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 775.000,00) représenté par des parts sociales traçantes ordinaires entièrement libérées, divisées en deux (2) classes (chacune une Classe de Parts) comme suit:
- six cents mille (600.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Parts de Classe A); et
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Parts de Classe B et ensemble avec les Parts de Classe A, les Parts Sociales).

Il est référé à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales en tant qu'Associés, et individuellement l'Associé.

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Parts sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale d'une Classe de Part spécifique est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et
- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Parts sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en lien direct ou indirect avec un Portefeuille (ainsi que défini ci-dessous) est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Associés respectifs en qualité d'associé unique, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 18.

Art. 6. Chaque Classe de Parts trace de façon exclusive l'investissement de la Société dans un portefeuille sous-jacent (chacun, un Portefeuille), comme suit:

Les Parts de Classe A tracent le Portefeuille suivant comprenant l'investissement de la Société dans:

- Newcontainer No.40 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149439;



- Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149440;
- Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149465; and
- Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149464.

Les Parts de Classe B tracent le Portefeuille suivant comprenant l'investissement de la Société dans:

- Newcontainer No.36 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144305;
- Newcontainer No.37 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144306;
- Newcontainer No.45 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144445;
- Newcontainer No.48 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144307;
- Newcontainer No.49 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144308;
- Newcontainer No.50 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144309; et
- Newcontainer Management Services No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144301.

Toute modification (i) dans l'allocation de chaque Portefeuille à une Classe de Parts spécifique et (ii) aux droits et obligations d'un Associé liés directement ou indirectement à son Portefeuille respectif requiert une décision des seuls Associés de la Classe de Parts respective conformément aux dispositions de l'Article 18, soumis toujours aux dispositions de l'Article 6.

Toute distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette d'un Portefeuille, est réalisé exclusivement au profit de la Classe de Parts y relative, après déduction de l'attribution au prorata des dépenses générales de la Société à telle Classe de Parts et des dépenses encourues en rapport avec ledit Portefeuille, et aucun détenteur de Part Sociale autre que les Parts Sociales de la Classe de Parts y relative n'a droit aux produits d'une telle distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette, qu'ils soient ou non déclarés ou payés.

Aucun créancier direct ou indirect d'un quelconque Associé ne dispose de droits ou de prérogatives sur toute Part Sociale ou Portefeuille autre que les Parts Sociales de la Classe de Parts appartenant à cet Associé ou du Portefeuille sous-jacent concerné.

- Art. 7. La valeur d'actif net (la NAV) des Parts Sociales d'une Classe de Parts donnée est exprimée par un chiffre par Part et est déterminée, pour tout jour d'évaluation, en divisant la NAV du Portefeuille correspondant, celle-ci étant la valeur de marché des actifs de ce Portefeuille diminuée du passif relatif à cet Investissement et d'une partie proportionnelle des frais généraux de la Société à la fin de ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts Sociales de la Classe de Parts y relative alors en circulation à la fin de ce jour d'évaluation, conformément aux règles que le Conseil de Gérance estime justes et équitables.
- **Art. 8.** En cas d'annulation ou de rachat de tout ou partie d'une Classe de Parts, le prix à payer aux détenteurs de cette Classe de Parts est la NAV du Portefeuille, ou toute proportion dudit Portefeuille correspondant à la proportion de Classe de Parts ainsi annulée ou rachetée.
- **Art. 9.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision des Associés, conformément à l'Article 18 et à l'article 19, soumis toujours aux dispositions de l'Article 6.
- Art. 10. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité



de propriétaires par Part Sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

- Art. 11. Les Parts Sociales détenues par le seul Associé de chaque Classe de Parts sont librement transmissibles.
- Art. 12. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.
- **Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif apposer des scellés sur les biens et documents de la Société,

Gestion

Art. 14. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé des «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être Associé(s).

Les gérants sont désignés par les associés qui fixent les conditions de leur bureau.

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Le décès ou de démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer certains pouvoirs déterminés par acte authentique ou procuration par acte sous seing privé.

Le président du Conseil de Gérance doit être un gérant de catégorie A.

Le Conseil de Gérance pourra délibérer ou agir valablement que si un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant au lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir conformément au droit Luxembourgeois au siège social de la Société ou dans tout autre lieu au Luxembourg, tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Un gérant de toute catégorie peut en représenter un autre de toute catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 16. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividende à l'Associé de chaque Classe de Parts sur base d'un état comptable relatif à chaque Portefeuille préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts. Toute distribution d'acompte sur dividende doit être faite conformément au dernier paragraphe de l'Article 22.

Art. 17. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Ils sont responsables de la bonne exécution de leur mandat.



Décisions des associés - Décision collectives des associés

Art. 18. Le seul Associé de chaque Classe de Parts exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés par la Loi.

Les décisions de du seul Associé de chaque Classe de Parts sont inscrites dans des procès-verbaux ou sont donnés par écrit en conformité avec les dispositions de la Loi.

Art. 19. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par l'approbation unanime des Associés.

Les décisions des Associés sont inscrites dans des procès-verbaux ou sont donnés par écrit en conformité avec les dispositions de la Loi.

Année sociale - Comptes annuels - Allocation des profits

- Art. 20. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 21.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net ne peut être distribué à l'Associé unique ou aux Associés qu'au prorata de leur participation dans la Société, étant entendu qu'une Classe de Parts donne seulement droit à des distributions liées à la performance du Portefeuille rattaché à ladite Classe de Parts conformément à l'Article 6.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'(es) Associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 22.

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les six cents mille (600.000) Parts de Classe A et les cent soixantequinze mille (175.000) Parts de Classe B ont été souscrites et intégralement libérées à leur valeur nominale totale de sept cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 775.000,00) par apports en nature d'un montant total de sept cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 775.000,00), comme suit:

Associés	Sociétés apportées			Strong Team Lux Holdings S.à r.l.	
	Nom	Nature de l'actif	Valeur totale	Nombre et classe de parts sociales émises	Valeur nominale totale
Strong Team No.1 Limited, prénommée	Newcontainer No. 36 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 37 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée	100 actions	USD 25.000,00 USD 25.000,00	25.000 Parts de Class B 25.000 Parts de Class B	USD 25.000,00 USD 25.000,00



	Newcontainer No. 45 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée	100 actions	USD 25.000,00	25.000 Parts de Class B	USD 25.000,00
48 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 49 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 50 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 40 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., prénommée Newcontainer No. 42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.,	100 actions	USD 25.000,00	25.000 Parts de Class B	USD 25.000,00	
	100 actions	USD 25.000,00	25.000 Parts de Class B	USD 25.000,00	
	100 actions	USD 25.000,00	25.000 Parts de Class B	USD 25.000,00	
	r.l., prénommée Newcontainer No. 40 (Luxembourg)	100 actions	USD 25.000,00	25.000 Parts de Class B	USD 25.000,00
	prénommée	600 actions	USD 150.000,00	150.000 Parts de Classe A	USD 150.000,00
	prénommée	600 actions	USD 150.000,00	150.000 Parts de Classe A	USD 150.000,00
	prénommée	600 actions	USD 150.000,00	150.000 Parts de Classe A	USD 150.000,00
	prénommée TOTAL		USD 150.000,00 USD 775.000,00	150.000 Parts de Classe A 775.000	USD 150.000,00 USD 775.000,00

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée par:

- un bilan signé en date du 31 octobre 2013 de Strong Team No.1 Limited, précitée;
- un bilan signé en date du 31 octobre 2013 de Strong Team No.1A Limited, précitée;
- une déclaration d'apport de Strong Team No.1 Limited, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des actifs apportés par Strong Team No.1 Limited (les Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited); et
- une déclaration d'apport de Strong Team No.1A Limited, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des actifs apportés par Strong Team No.1 Limited (les Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited).

Réalisation effective de l'apport

Strong Team No.1 Limited, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction des Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited, celles-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited ou une partie de celles-ci qui soient apportée lui soient transférées;
 - les Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
 - l'apport des Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation des Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited aux fins d'effectuer le transfert et la contribution des Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited et de les rendre effectifs partout et envers tous tiers.

Strong Team No. 1A Limited, précitée, par son mandataire, déclare que:



- elle est propriétaire sans restriction des Actifs Apportés par Strong Team No.1A Limited, celles-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les Actifs Apportés par Strong Team No.1A Limited ou une partie de celles-ci qui soient apportée lui soient transférées;
 - les Actifs Apportés par Strong Team No.1 Limited sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
 - l'apport des Actifs Apportés par Strong Team No.1A Limited est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation des Actifs Apportés par Strong Team No.1A Limited aux fins d'effectuer le transfert et la contribution des Actifs Apportés par Strong Team No.1A Limited et de les rendre effectifs partout et envers tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants au sein du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Ms. Carrie Ka Yee Lee, gérante de société, née le 1 ^{er} janvier 1963 à Hong Kong, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 33 rd Floor,, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, République Populaire de Chine;
- Mr. Mark Richard Banham, gérant de société, né le 10 juillet, 1966, à Ipswich, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au OOCL House, Levington Park, Bridge Road, Levington, Ipswich, Suffolk, IP10 0NE, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Alan Dundon, gérant de société, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.
 - 2. Ms Carrie Ka Yee Lee, Gérante de catégorie A, est nommé président du Conseil de Gérance de la Société;
 - 3. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17150. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME

Référence de publication: 2014003882/668.

(140002815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Rabotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang. R.C.S. Luxembourg B 70.361.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 26 avril 2012 à Luxembourg

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry François, demeurant 28 rue du Luxembourg. L-8077 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Kohl Jürgen, demeurant 67, route de Luxembourg L-6450 Echternach, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur wickler Georges, demeurant 17, rue François julien vannerus, L-9289 Diekirch, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.



L'Assemblée accepte la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Cajot Julien, demeurant 9, cité am wenkel, L-8081 Bertrange.

L'Assemblée décide de nommé comme administrateur Monsieur Marco Joseph Giorgetti, demeurant 2, route de Luxembourg, L-7423 Dondelange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de monsieur Elvinger Jean Paul, sise 63, Rue Albert 1 er, L-1117 Luxembourg pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

RABOTECH S.A.

Référence de publication: 2014007875/22.

(140008024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.977.

Beschluss des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren zu den Veränderungen im Verwaltungsrat

Mandatsniederlegung von Herrn Ernst Wilhelm Contzen als Mitglied des Verwaltungsrates der Primelux Insurance S.A.

und

Neubestellung von Herrn Dr. Boris N. Liedtke als Mitglied des Verwaltungsrates der Primelux Insurance S.A.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Ernst Wilhelm Contzen, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Primelux Insurance S.A. mit Ablauf des 31. Dezember 2013 niederlegt.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 01. Januar 2014 Herr Dr. Boris N. Liedtke, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, für Herrn Ernst Wilhelm Contzen in den Verwaltungsrat aufgenommen wird. Die Bestellung von Herrn Dr. Boris N. Liedtke muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

Der Verwaltungsrat der Primelux Insurance setzt sich somit ab dem 01. Januar 2014 wie folgt zusammen:

Herr Dr. Boris N. LIEDTKE

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Frau Valerie ALEXANDER

geschäftsansässig in 1, Great Winchester Street, Gebäude Winchester House, GB-EC2N 2 DB London.

Frau Marleen VAN MALDEREN

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Herr Klaus-Michael VOGEL

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Herr Dirk WEGENER

geschäftsansässig in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014007862/32.

(140008414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Sofires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.290.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

SOFIRES S.A.

Référence de publication: 2014007929/13.

(140007868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



Sardegna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.621.

L'an deux mille quatorze, le dix janvier,

L'actionnaire de la société anonyme SARDEGNA SA - RCB N° 173 621 - 7 Boulevard Prince Henri L-4280 ESCH/ALZETTE a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Démission de l'administrateur et de l'administrateur délégué
- Nomination d'un nouvel administrateur et d'un administrateur délégué

Première résolution:

Monsieur POLISINI Daniel Nerio - cafetier - demeurant 5 Rue Sainte Cécile F-57700 NEUFCHEF démissionne de sa fonction d'administrateur et administrateur délégué de la société

Deuxième résolution:

Monsieur LEONI Mario - retraité - demeurant 20 Rue d'Audun L-4018 ESCH/ALZETTE est nommé administrateur et administrateur délégué

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H 00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 10.01.2014.

Référence de publication: 2014007901/21.

(140007646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

BETA REAL ESTATE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008163/10.

(140008596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Boito Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008170/10.

(140008913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Resolution Real Estate Fund IV - TE L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP15536 and having its principal place of business at 31 Bruton Place, London W1J 6NN, duly represented by Resolution IV General Partner Limited, a limited company, organized under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies



Registry and having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE its general partner.

2) Resolution Real Estate Fund IV - T L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP15537 and having its principal place of business at 31 Bruton Place, London W1J 6NN, duly represented by Resolution IV General Partner Limited, a limited company, organized under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry and having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE its general partner

Both of them here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- they are the sole actual partners of Resolution IV Holdings S.à r.l., "the Company", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on May 9, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1472 of June 13, 2012. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on December 18, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number C 354 of February 13, 2013;
- the Company's capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000,-GBP) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (120.-GBP) each;
- RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-TE, L.P. is the owner of ninety-nine (99) share quotas of the Company and RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-T, L.P. is the owner of one (1) share quota of the Company;
- owning together the whole Company's capital, they may held an extraordinary general meeting without convening notices and take all resolutions about the following agenda:
- 1) Creation of two (2) new classes of share quotas, namely the Class A Shares and the Class B Shares and renaming of the current share quotas as Ordinary Shares.
 - 2) Determination of the rights and obligations of such classes and amendment to the articles of association.
- 3) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred seventeen thousand nine hundred and sixty Great Britain Pounds (417,960 GBP) by the issue of one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A shares and of two thousand two hundred and thirty-three (2,233) Class B shares, each with a nominal value of one hundred twenty Great Britain Pounds (120.-GBP), to raise it up to four hundred twenty-nine thousand nine hundred and sixty Great Britain Pounds (429,960 GBP).
- 4) Subscription to such new shares and payment of the subscription price by conversion of a receivable held by Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP.
 - 5) Amendment of articles 6, 7 and 18 of the articles of association.
- 6) Appointment of Mrs Valérie Ingelbrecht, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, born on 17 May 1974 in Arlon, Belgium, as additional manager with effect as per the date of the present deed;
 - they take by unanimous vote the following resolutions:
- I. It is resolved to create two (2) new classes of shares, namely the Class A Shares and the Class B Shares, and to rename the current share quotas as Ordinary Shares.
- II. It is resolved to determine as follows the rights and obligations of such classes and to amend article six (6), seven (7) and eighteen (18) of the articles of association, to read as follows:

« Art. 6. Share Capital.

- 6.1. The capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.-GBP) which shall be divided into:
- one hundred (100) Ordinary Shares;
- Class A Shares;
- Class B Shares;

each with a nominal value of one hundred and twenty Great Britain Pounds (£ 120).

- 6.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.
- 6.3 Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class, including for the avoidance of doubt any share premium (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.



Class A relates to the Whitestep Investment,

Class B relates to the Tobermory Investment,

- 6.4 In relation to each Specific Investment, the Board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:
- 6.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) («Instruments») in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;
- 6.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;
- 6.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;
- 6.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;
- 6.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.
- 6.4.6 the net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.
 - 6.5 Any available share premium shall be distributable."
 - " Art. 7. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.
- 7.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.
- 7.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 7.3 The Board of managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 6, each time not older than eight (8) days (together, the «Interim Accounts»).
- 7.4 The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 7.5 The Class Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.
- 7.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount, unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.
- 7.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company."

" Art. 18. Dissolution, Liquidation.

18.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.



- 18.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:
- 18.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.
- 18.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.
- 18.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the «Class Surplus») shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares."

III. It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred seventeen thousand nine hundred and sixty Great Britain Pounds (417,960 GBP) by the issue of one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A shares and of two thousand two hundred and thirty-three (2,233) Class B shares, each with a nominal value of one hundred twenty Great Britain Pounds (120.-GBP), to raise it up to four hundred twenty-nine thousand nine hundred and sixty Great Britain Pounds (429,960 GBP).

IV. It is resolved to state and accept the subscription of all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A shares and of two thousand two hundred and thirty-three (2,233) Class B shares by the prenamed partner Resolution Real Estate Fund IV -TE LP.

V. It is resolved to state and accept the full payment of all the new shares by conversion of part of a receivable held by Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP, against the company, i.e. GBP 417,960 (four hundred seventeen thousand nine hundred and sixty Great Britain Pounds).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per November 30, 2013 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated 20 December 2013.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

VI. It is resolved to amend accordingly article 6.1. of the articles of association, to read as follows:

- " **6.1.** The capital is set at four hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty Great Britain Pounds (429,960 GBP), divided into:
 - one hundred (100) Ordinary Shares,
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares,
 - two thousand two hundred and thirty-three (2,233) Class B Shares,

each with a nominal value of one hundred and twenty Great Britain Pounds (GBP 120)."

VII. It is resolved to appoint Mrs Valérie Ingelbrecht, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, born on 17 May 1974 in Arlon, Belgium, as additional manager for an unlimited period.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

3) Resolution Real Estate Fund IV - TE L.P., Limited Partnership, constituée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, inscrite au registre des Limited Partnerships d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP15536 et ayant son siège principal à 31 Bruton Place, Londres W1J 6NN, dûment représenté par son general partner, Resolution IV General Partner Limited, limited company, constituée sous la loi de Jersey, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry et ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE.



4) Resolution Real Estate Fund IV - T L.P., Limited Partnership, constituée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, inscrite au registre des Limited Partnerships d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP15537, dûment représenté par son general partner, Resolution IV General Partner Limited, limited company, constituée sous la loi de Jersey, inscrite au Jersey Financial Services Commission Companies Registry et ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE.

Les deux ici représentés par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de Resolution IV Holdings S.à r.l., «la Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 9 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1472 du 13 juin 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 354 du 13 février 2013;
- Que le capital de la Société est fixé à DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.- GBP) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT LIVRES STERLING (120.- GBO) chacune;
- RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-TE, L.P. is the détenteur de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la Société et RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV-T, L.P. est le détenteur de une (1) part sociale de la Société;
- Détenant ensemble l'entièreté du capital social de la Société, ils peuvent tenir une assemblée générale extraordinaire sans convocation et prendre toutes les résolutions concernant l'ordre du jour suivant:
- 1) Création de deux (2) nouvelles classes de parts sociales, à savoir la Classe A et la Classe B et renommer les parts sociales actuelles en Parts Sociales ordinaires.
 - 2) Détermination des droits et obligations de ces classes et modification des statuts.
- 3) Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent dix-sept mille neuf cent soixante Livres Sterling (417.960 GBP) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe A et deux mille deux cent trente-trois (2.233) parts sociales de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (120.- GBP) pour le porter à un montant total de quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante Livres Sterling (429.960.- GBP)
- 4) Souscription de ces nouvelles parts sociales et libération du prix de souscription par la conversion d'une créance détenue par Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP.
 - 5) Modification des articles 6, 7 et 18 des statuts.
- 6) Nomination de Mme Valérie Ingelbrecht, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, née le 17 mai 1974 à Arlon, Belgique, comme gérant additionnel avec effet à date du présent acte.
 - Qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:
- I. Il a été décidé de créer deux (2) nouvelles classes de parts sociales, respectivement la Classe de Part Sociale A et la Classe de Part Sociale B, et de renommer les parts sociales existantes comme Parts Sociales Ordinaires.
- II. Il a été décidé de déterminer les droits et obligations afférant à chaque Classe de Part Sociale et de modifier les articles six (6), sept (7) et dix-huit (18) des statuts, afin de les lire comme suit:

« 6.1. Capital social.

- 6.1 Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.-GBP) qui sera divisé en
- cent (100) parts sociales ordinaires;
- des Parts Sociales de Classe A;
- des Parts Sociales de Classe B:

Toutes d'une valeur nominale de CENT VINGT LIVRES STERLING (120.-GBP) chacune.

- 6.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises dans des classes de Parts Sociales.
- 6.3 L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière et, y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dûs par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.
 - La Classe A est relative à l'Investissement Whitestep,
 - La Classe B est relative à l'Investissement Tobermory.



- 6.4 Le Conseil de Gérance de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique, un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:
- 6.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats représentatifs de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis de temps à autre par, à la Société par, ou à, son(ses) associé(s) (les «Investissements») en relation avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;
- 6.4.2 tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;
- 6.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique concerné ou au fonctionnement ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;
- 6.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au pro rata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments pertinents auxquels la dette ou la dépense se rapporte;
- 6.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;
- 6.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment («Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.
- 6.4.7 Dans le cas de Classes Liées, le Conseil peut décider (mais n'est pas obligé), dans les limites du compartiment concerné, d'établir des comptes internes par classe de Classes Liées concernée sur base des droits économiques des Classes Liées respectives, et d'appliquer les dispositions qui précèdent mutatis mutandis.
 - 6.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»
 - « Art. 7. Annulation d'une classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.
- 7.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité nécessaires prévus pour la modification de ces Statuts.
- 7.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les Détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que calculée en vertu de l'Article 7.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.
- 7.3 Le Conseil de Gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours sous réserve du montant des bénéfices, primes et réserves disponibles de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui seront préparés sur la base prévue à l'Article 6, à chaque fois pas plus anciens que huit (8) jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).
- 7.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
- 7.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» est un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.
- 7.6 Toujours sous réserve du montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société.
- 7.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.»

« Art. 18. Dissolution, Liquidation.

18.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.



- 18.2 Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:
- 18.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.
- 18.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les Classes de parts sociales.
- 18.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif concerné sera alloué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs concernés de cette Classe de Parts Sociales.»
- III. Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent dix-sept mille neuf cent soixante Livres Sterling (417.960.- GBP) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A et deux mille deux cent trente-trois (2.233) Parts Sociales de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (120 GBP), pour l'amener à un montant total de quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante Livres Sterling (429.960.- GBP).
- IV. Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription de mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A et de deux mille deux cent trente-trois (2.233) Parts Sociales de Classe B par l'associé préqualifiée, Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP.
- V. Il a été décidé d'acter et d'accepter le paiement entier de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP détient envers la Société c'est-à-dire quatre cent dix-sept mille neuf cent soixante Livres Sterling (417,960 GBP).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 30 novembre 2013, ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 20 décembre 2013

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

- VI. Par conséquent, Il a été décidé de modifier l'article 6.1 des statuts afin de le lire comme suit:
- « 6.1. Le capital social s'élève à quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante Livres Sterling (429.960.- GBP) divisé en:
 - cent (100) Parts Sociales Ordinaires;
 - mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A;
 - deux mille deux cent trente-trois (2.233) Parts Sociales de Classe B

chacune d'une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (120.- GBP).»

VII. Il a été décidé de nommer Mme Valérie Ingelbrecht, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, née le 17 mai 1974 à Arlon, Belgique, comme gérant additionnel pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60657. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007129/355.

(140007037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Sereco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B. R.C.S. Luxembourg B 43.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social le 9 janvier 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des Messieurs Antonio Fassinotti, Alberto Tinivella et Guido Giannotta.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte Audit

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2014.

Pour la société SERECO RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014007171/23.

(140007583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.325.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN. ON THE THIRTIETH DAY OF DECEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

the extraordinary general meeting of the company MUNROE K LUXEMBOURG S.A., herein referred to as the "Company", a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 117325, incorporated on 15 June 2006 pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1602 of 23 August 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 22 December 2010 pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, prenamed, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 642 of 5 April 2011.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Marc ALBERTUS, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Carine GRUNDHEBER, "licenciée en lettres modernes", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of capital in the amount of GBP 50,000 in order to raise it from GBP 50,000 to GBP 100,000 by creation and issue of 2,500 new Class A shares and 2,500 new Class B shares of GBP 10 each, to be issued at par, with a share premium of a total amount of GBP 1,030,000, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A shares and Class B shares, entirely subscribed by the existing shareholders proportionally to their participating interest in the company, and fully paid-up in cash.



2. Subsequent amendment of 1 st paragraph of article 5 of the bylaws in order to be worded as follows:

English version

" Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at GBP 100,000 (one hundred thousand British Pounds Sterling) divided into 5,000 (five thousand) Class A shares and 5,000 (five thousand) Class B shares, with a nominal value of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, which have the same rights in all respects."

French version

- « **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à GBP 100.000 (cent mille livres sterling) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de catégorie A et 5.000 (cinq mille) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de GBP 10 (dix livres sterling) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»
- II) The name of the shareholders, the number of their shares and the name of their attorney are shown on an attendance list, which, signed by the attending shareholders, the attorneys of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds Sterling) in order to raise it from GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds Sterling) to GBP 100,000 (one hundred thousand British Pounds Sterling) by creation and issue of 2,500 (two thousand five hundred) new Class A shares and 2,500 (two thousand five hundred) new Class B shares of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, to be issued at par, with a share premium of a total amount of GBP 1,030,000 (one million thirty thousand British Pounds Sterling), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A shares and Class B shares, entirely subscribed by the existing shareholders proportionally to their participating interest in the Company.

Subscription - Payment

The meeting records the subscription of the 2,500 (two thousand five hundred) newly issued Class A shares and of the 2,500 (two thousand five hundred) newly issued Class B shares by the existing shareholders, all duly represented by Mr Marc ALBERTUS, prenamed, by virtue of proxies which will remain attached to the present deed, pro rata their current shareholding in the Company, as well as the full paying up in cash of said new shares and of the share premium of a total amount of GBP 1,030,000 (one million thirty thousand British Pounds Sterling), so that the Company has now at its disposal the sum of GBP 1,080,000 (one million eighty thousand British Pounds Sterling) as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend the 1 st paragraph of article 5 of the bylaws in order to be worded as follows:

" Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at GBP 100,000 (one hundred thousand British Pounds Sterling) divided into 5,000 (five thousand) Class A shares and 5,000 (five thousand) Class B shares, with a nominal value of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, which have the same rights in all respects."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2.200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.



The document having been read and translated into the language of the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version of the preceding text

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société MUNROE K LUXEMBOURG S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 117325, constituée le 15 juin 2006 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1602 du 23 août 2006. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 22 décembre 2010 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 642 du 5 avril 2011.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation de capital à concurrence de GBP 50.000 afin de le porter de GBP 50.000 à GBP 100.000 par la création et l'émission de 2.500 nouvelles actions de catégorie A et 2.500 nouvelles actions de catégorie B de GBP 10 chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de GBP 1.030.000, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie A et les actions de catégorie B en circulation, entièrement souscrites par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital social, et intégralement libérées en espèces.
 - 2. Modification subséquente du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at GBP 100,000 (one hundred thousand British Pounds Sterling) divided into 5,000 (five thousand) Class A shares and 5,000 (five thousand) Class B shares, with a nominal value of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, which have the same rights in all respects."

Version française

- « **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à GBP 100.000 (cent mille livres sterling) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de catégorie A et 5.000 (cinq mille) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de GBP 10 (dix livres sterling) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»
- II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de GBP 50.000 (cinquante mille livres sterling) afin de le porter de GBP 50.000 (cinquante mille livres sterling) à GBP 100.000 (cent mille livres sterling) par la création et l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles actions de catégorie A et 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles actions de catégorie B de GBP 10 (dix livres sterling) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de GBP 1.030.000 (un million trente mille livres sterling), émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie A et les actions de catégorie B en circulation, entièrement souscrites par les actionnaires actuels, proportionnellement à leur pourcentage de détention dans la Société.



Souscription - Libération

L'assemblée a pris acte de la souscription des 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie A et 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie B nouvellement émises ainsi que de la libération en espèces de l'intégralité desdites actions et de la prime d'émission de GBP 1.030.000 (un million trente mille livres sterling), par les actionnaires actuels, tous ici représentés par Monsieur Marc ALBERTUS, prénommé, en vertu de procurations qui resteront annexées au présente acte, au prorata de leur participation dans le capital de la Société, de sorte que la somme de GBP 1.080.000 (un million quatre-vingt mille livres sterling) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à GBP 100.000 (cent mille livres sterling) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de catégorie A et 5.000 (cinq mille) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de GBP 10 (dix livres sterling) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.200.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, S. S. WONG, C. GRUNDHEBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/51. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014007010/168.

(140007133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.525.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008087/10.

(140009772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Thirteen Acacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.043.

Par résolutions prises signées en date du 19 décembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Michael Wengrofsky, avec adresse professionnelle au 65, East 55 th Street, 10022 New York, Etats Unis, au mandat de Gérant de classe A, avec effet au 17 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;



- 2. Nomination de Frédérique Duculot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet au 17 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
- 3. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet au 17 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
- 4. Acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 17 décembre 2013;
- 5. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 17 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007206/21.

(140007276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.310.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, in L-1637 Luxembourg, having a share capital of USD 495,810,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37711,

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l." (the Company).
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties, subsidiaries, or affiliated companies of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.



It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at JPY 2,000,000 (two million Japanese Yen), represented by 2,000,000 (two million) ordinary shares having a nominal value of JPY 1 (one Japanese Yen) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

- **Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.
- **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may subdelegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such



meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

- **Art. 13. Liability of the manager(s).** The sole manager or the board of managers, as the case may be, assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year. By way of exception, the first financial year shall start on the day of incorporation and shall run till 31 December of the subsequent year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December (and starting on 31 December 2014), the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends.
- **Art. 19. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of these articles of association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.



- Art. 21. Statutory auditor External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies (as amended from time to time) does not apply.
- **Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

These articles of association having thus been established, Black & Decker Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, hereby declares to subscribe to all the 2,000,000 (two million) shares of the Company, having a nominal value of JPY 1 (one Japanese Yen) each representing the total share capital of the Company and an aggregate subscription price of JPY 2,000,000 (two million Japanese Yen).

All shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash, so that the sum of JPY 2,000,000 (two million Japanese Yen) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1. the number of managers is set at 2 (two). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
- (a) Catherine Ennis, having her personal address at 30, Goldenroad Court, CT 06410 Cheshire, United States of America; and
- (b) Amelberga De Ryck, accounting and compliance manager, whose residential address is at 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen
- 2. the registered office of the Company is established at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- 3. to appoint Ernst&Young S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor for a period that will end at the general meeting of the shareholder of the Company that will approve the 2014 annual accounts.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ayant un capital social de 495.810.000 USD et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37711,

ci-après représentée par Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'établir comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée en vertu du présent acte.



- **Art. 1** er. **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l." (la Société).
- **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales ou sociétés liées à la Société afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 2.000.000 JPY (deux millions de Yens Japonais) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 JPY (un Yen Japonais) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir des parts sociales au sein de son propre capital pour autant que la Société dispose d'une réserve distribuable ou des fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et la vente par la Société de parts sociales détenues dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des présents statuts sont d'application.



Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s), révoqué (s) et remplacé(s) par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, l'un d'entre eux.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de l'associé unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui déléguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Dans l'hypothèse où un président pro tempore est nommé, celui-ci sera désigné par le conseil de gérance suivant le vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, une notification de toute réunion du conseil de gérance sera remise à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants agissant conjointement. Il est possible de renoncer à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, ne contractent, en raison de sa /leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui /eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée générale.

D'autres assemblées générales de(s) (l') associé(s) peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).



Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il/elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que moyennant un accord à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.
- Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre (et à compter du 31 décembre 2014), les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dressera un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- **Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 19. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou toute autre procédure similaire de(s) l'associé(s) n'entraîneront pas la dissolution de la Société. L' (les) associé(s) doit (doivent), conformément au second paragraphe de l'article 13 des présents statuts, marquer son (leur) accord quant à la dissolution et à la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions applicables.
- **Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 21. Commissaire aux comptes réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (telle que modifiée de temps à autre) n'est pas applicable.
- **Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions applicables de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été établis, Black & Decker Luxembourg S.à r.l., représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à l'ensemble des 2.000.000 (deux millions) de parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 JPY (un Yen Japonais) chacune, représentant l'intégralité du capital social total de la Société et un prix de souscription total de 2.000.000 JPY (deux millions de Yens Japonais).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire, de telle sorte que le montant de 2.000.000 JPY (deux millions de Yens Japonais) se trouve dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1,300.-

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à 2 (deux). L'assemblée décide de nommer en tant que gérants de la Société et pour une durée indéterminée:



- (a) Catherine S. Ennis, trésorier adjoint, dont l'adresse résidentielle est au 30, Goldenroad Court, CT 06410 Cheshire (Etats-Unis d'Amérique); et
- (b) Amelberga De Ryck, comptable et compliance manager dont l'adresse résidentielle est au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen.
 - 2. le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et
- 3. nommer Ernst & Young S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale de l'associé de la Société qui approuvera les comptes de l'année sociale 2014.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante mentionnée ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59881. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007147/395.

(140007020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009512/9.

(140009767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Stayrooms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-14, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 166.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009548/9.

(140009912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PACIFIC Transport INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 71.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009485/9.

(140009913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009476/9.

(140010338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PETOSEVIC Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009494/9.

(140010178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009648/9.

(140008982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

S-M-H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schieren, Matgeshaff.

R.C.S. Luxembourg B 75.736.

Der Jahresabschluss zum 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014009540/10.

(140010399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

R3 Capital Partners (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leon Schwab.

Référence de publication: 2014009537/10.

(140010069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Possible Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 103.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009507/10.

(140010396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck